conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: 3.1

Numéro de la FDS: 2025-05-08 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : NGL - Natural Gas

Code du produit : X3501

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

> PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Intermédiaire chimique.

Restrictions d'utilisation

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Gaz inflammables : Catégorie 1A

Gaz sous pression Gaz liquéfié

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger DANGERS PHYSIQUES:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-15

3.1 2025-05-08 800010025839 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

de la chaleur.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les cri-

tères du SGH.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon

les critères du SGH.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention:

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut

pas être arrêtée sans danger.

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Stockage:

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un

endroit bien ventilé.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène.

Peut contribuer au réchauffement climatique.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : NGL - Natural Gas

No.-CAS : Non attribuée

Composants

1.	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
gaz naturel	LNG	8006-14-2	<= 100

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration (% w/w)
méthane	74-82-8	>= 90 - <= 99
éthane	74-84-0	>= 0 - <= 6

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-15

3.1 2025-05-08 800010025839 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

azote	7727-37-9	>= 0 - <= 3
propane	74-98-6	>= 0 - <= 3
butane	106-97-8	>= 0 - <= 3
pentane	109-66-0	>= 0 - <= 3

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Dans le cas de gerçures, réchauffez lentement les zones ex-

posées en rinçant à l'eau chaude.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Dans le cas de gerçures, réchauffez lentement les zones ex-

posées en rinçant à l'eau chaude.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se

produire subitement à cause du manque d'oxygène.

La respiration de concentrations élevées de vapeurs peut provoquer unedépression du système nerveux central avec, comme symptômes, desvertiges, une sensation d'ébriété, des

maux de tête et des nausées.

Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pression peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation.

Protection pour les secou : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

ristes

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

Soins médicaux immédiats, traitement spécial Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent

d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés Arrêter l'alimentation. Si cela n'est pas possible, laisser le feu se consumer si cela ne présente aucun risque pour les envi-

rons

Utiliser de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone. Pour un incendie de grande ampleur, utiliser de l'eau pulvérisée ou

un brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propa-

ger l'incendie.

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Forme un mélange inflammable avec l'air. Si elles sont libérées, les vapeurs qui en résultent se disperseront avec le vent dominant. Si une source d'ignition est présente là où la vapeur existe à une concentration de 4-17 % dans l'air, la vapeur brûlera le long du front de flamme vers la source de carburant.

Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les espaces confinés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respi-

ratoire autonome.

Information supplémentaire

Refroidir les réservoirs de stockage, les conduites de transport, les surfaces exposées au feu avec de l'eau pulvérisée en

fines gouttes.

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un compteur à gaz combustible.

Essayez de disperser la vapeur ou d'orienter son flux vers un lieu sûr en utilisant par exemple des pulvérisateurs de brouil-

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions pour la protection de l'environnement

Les gaz se volatilisent facilement dans l'air, de sorte que le produit risque de constituer un danger important pour l'environnement.

Peut contribuer au réchauffement climatique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser évaporer.

Tenter de disperser le gaz ou diriger son écoulement vers un lieu sûr en employant, par exemple, de l'eau pulvérisée en brouillard.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Mettre tous les équipements à la terre.

Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent

être à l'origine de risques supplémentaires dus à

l'accumulation de charges statiques.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Ce produit est destiné à être utilisé uniquement dans des ins-

tallations confinées.

éviter le contact

: Agents oxydants forts.

Transfert de Produit

: Mettre tous les équipements à la terre. Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. Le linee di carico possono raggiungere temperature estrememente basse

con conseguente rischio di bruciature fredde.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer.

Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent

l'application de précautions et procédures strictes.

Celles-ci comprennent l'autorisation de travail, le dégazage des réservoirs, en utilisant un harnais et des lignes de survie, ainsi qu'un appareil respiratoire.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Avant l'entrée dans le réservoir et pendant son nettoyage, l'atmosphère dans la cuve doit faire l'objet de surveillance à

l'aide d'un oxygénomètre et d'un explosimètre.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

page.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier inoxydable., Pour les conduites et les

équipements, utiliser acier doux, acier inoxydable.

Matière non-appropriée: Élastomères (joints, garnitures) : caoutchouc naturel (NR), caoutchouc nitrile (NBR), caoutchouc de propylène-éthylène (EPDM), caoutchouc de butyle (IIR), polyéthylène chlorosulfoné (CSM), caoutchouc de butadiène-styrène (SBR), caoutchouc de néoprène (CR)., PVC.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-15

3.1 2025-05-08 800010025839 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
butane	106-97-8	STEL	1,000 ppm	ACGIH
pentane	109-66-0	TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition < 65 °C) (149°F).

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Caoutchouc néoprénique. Caoutchouc nitrile.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

Portez des lunettes de protection contre les liquides et les gaz, ainsi qu'un masque de protection avec une mentonnière.

Protection de la peau et du

corps

Gants/gants à manchettes, bottes et tablier résistant aux

substances chimiques et au froid.

Portez des vêtements antistatiques et ignifuges. Portez des chaussures de sécurité antistatiques appropriées.

Mesures de protection

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gaz.

Couleur : incolore

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

: -187 - -182 °C

Point/intervalle d'ébullition : -162 °C

Valeur(s) estimée(s)

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

>= 4 %(V)

Point d'éclair : -188 °C

Température d'auto-

inflammation

: 575 °C

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : > 1,333 hPa (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Densité de vapeur relative 0.65

Valeur(s) estimée(s)

(Air = 1.0)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Conductivité : La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur sta-

> tique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : > 16 g/mol

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: 3.1

Numéro de la FDS: 2025-05-08 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Non, aucune polymérisation exothermique dangereuse ne

peut se produire.

Stable dans les conditions normales d'utilisation. Stabilité chimique

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Non, aucune polymérisation exothermique dangereuse ne

peut se produire.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Peut former un mélange explosif au contact de l'air.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dan-

gereux durant un stockage normal.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations données sont basées sur des essais sur les

produits.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation constitue la voie principale d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par contact avec la peau ou les yeux.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Remarques: Non applicable

Toxicité aiguë par inhalation CL 50 (Rat): > 20000 ppmV

Durée d'exposition: 4 h

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-Remarques: Non applicable

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

née

Composants:

gaz naturel:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Non applicable

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): >20000 ppmV

Durée d'exposition: 4 h Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: Remarques: Non applicable

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

gaz naturel:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

gaz naturel:

Remarques : Essentiellement non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-15

3.1 2025-05-08 800010025839 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Composants:

gaz naturel:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

gaz naturel:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

gaz naturel:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que

ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou

reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à

0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que

ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par

NTP.

Toxicité pour la reproduction

Remarques : Non toxique pour le développement.

N'altère pas la fertilité.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépres-

sion du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Composants:

gaz naturel:

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépres-

sion du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Toxicité systémique faible lors d'une exposition répétée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

gaz naturel:

Remarques : Toxicité systémique faible lors d'une exposition répétée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration.

Composants:

gaz naturel:

Pas de risque d'aspiration.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pres-

sion peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation. Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se

produire subitement à cause du manque d'oxygène.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités du rythme car-

diaque et à des arrêts cardiaques.

Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans Remarques

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

Composants:

gaz naturel:

Remarques Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène

> disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène. Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités du rythme car-

diaque et à des arrêts cardiaques.

Remarques Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pres-

> sion peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation.

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

> sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'éco-

toxicologie de produits similaires.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Les propriétés physiques indiquent que les gaz de pétrole se volatiliseront rapidement en milieu aquatique et qu'aucun effet chronique ni aigu ne devrait être observé dans la pratique.

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1

Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

gaz naturel:

Toxicité pour les poissons

Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: S'oxyde rapidement par réactions photochi-

miques dans l'air.

Facilement biodégradable.

Composants:

gaz naturel:

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version 3.1 Date de révision: 2025-05-08

Numéro de la FDS: 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

11.12.2015

Biodégradabilité

Remarques: S'oxyde rapidement par réactions photochi-

miques dans l'air.

Facilement biodégradable.

Non persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révisions successives

».

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Composants:

gaz naturel:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Du fait de leur extrême volatilité, le seul compar-

timent environnemental dans lequel les hydrocarbures gazeux

se retrouveront est l'air.

Composants:

gaz naturel:

Mobilité : Remarques: Du fait de leur extrême volatilité, le seul compar-

timent environnemental dans lequel les hydrocarbures gazeux

se retrouveront est l'air.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est improbable que le produit soit dangereux pour la vie aqua-

tique.

Composants:

gaz naturel:

Information écologique sup- : En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: 3.1

Numéro de la FDS: 2025-05-08 800010025839

Date d'impression: 2025-05-15

Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

improbable que le produit soit dangereux pour la vie aquaplémentaire

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Vu la nature et les utilisations de ce produit, la nécessité d'une

mise au rebut se manifeste rarement. Si nécessaire, mettre au rebut par combustion contrôlée dans un équipement conçu à cette fin. Si cela n'est pas possible, prendre contact avec le

fournisseur.

Ne pas décharger les eaux d'extinction dans l'environnement

aquatique.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de

cette entreprise doit être préalablement établie.

Dans les locaux commerciaux, les bombes aérosols vides Emballages contaminés

doivent être confiées à une entreprise agréée pour le traitement des déchets. Ne pas percer ni brûler les bombes aéro-

sols vides.

Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conte-

neur de déchets.

Retourner les bouteilles partiellement utilisées ou vides au

fournisseur.

Pour les cuves, demander conseil auprès des fournisseurs.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1971

Nom d'expédition des Na-

tions unies

Classe · 2.1

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1 Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1971

Nom d'expédition des Na-

tions unies

Classe : 2.1

19/21

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-15

3.1 2025-05-08 800010025839 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1971

Nom d'expédition des Na-

tions unies

Classe : 2.1

Groupe d'emballage : Non attribuée

Etiquettes : 2.1 Polluant marin : non

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Non applicable Type de bateau : Non applicable Nom du produit : Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -

conformément au Règlement sur les produits dangereux

NGL - Natural Gas

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-15

3.1 2025-05-08 800010025839 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

11.12.2015

Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2025-05-08 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR